

ISO Organisation Internationale de Normalisation
Agence de mise à jour de l'ISO 3166

ISO 3166-1 INFO-SERVICES No. V-6

Date: 2002-11-15

SUJET: Changement des noms du Timor oriental

Les ISO 3166-1 INFO-SERVICES sont publiés par le secrétariat de l'ISO 3166/MA quand l'Agence de mise à jour a décidé de changer les listes de code de l'ISO 3166-1. Les INFO-SERVICES sont identifiés par un numéro de deux composants qui donne l'édition actuelle de l'ISO 3166-1 en chiffres romains (par exemple "V") et un numéro d'ordre consécutif (en chiffres latins) recommençant par "1" chaque fois qu'une nouvelle édition de l'ISO 3166-1 est publiée. **Les en-têtes du tableau suivant font référence à la liste de l'ISO 3166-1:1997.**

L'Agence de mise à jour a donné son accord au(x) changement(s) suivant(s) de l'ISO 3166-1:1997 "Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions - Partie 1: Codes pays":

Page	Colonne	Titre de la colonne	Désignation actuelle	Nouvelle désignation
32	1	Nom de pays (Nom usuel)	TIMOR ORIENTAL	TIMOR-LESTE
32	1	Nom de pays (Nom officiel)	République démocratique de Timor oriental ***) ***) Nom provisoire en attendant l'admission du pays à l'ONU	République démocratique du Timor-Leste
32	2	Code alpha- 2 (4)	TL	TL ((inchangé))
32	3	Code alpha-	TLS	TLS

		3 (4)		((inchangé))
32	4	Code numérique (4)	626	626 ((inchangé))
32	5	Remarques	Y compris: l'exclave de Okusi	Y compris: l'exclave d'Oecussi Ancienne entrée: Timor oriental
38	2	Index des codets alpha-2	TL	TL ((inchangé))
43	2	Index des codets alpha-3	TLS	TLS ((inchangé))
48	2	Index des codets numériques	626	626 ((inchangé))
52	1	Annexe A	Okusi, exclave of / exclave de TP TMP 626	Oecussi, exclave of / exclave d' TL TLS 626
54	--	Annexe B	T - - P; 626	T - - L; 626 ((inchangé))
<p>Description du changement: Remplacez l'ancienne entrée par la nouvelle (p.32). Mettez à jour les indexes (articles 11, 12 et 13).</p> <p>Note: Les Nations Unies utilisent la forme "Timor-Leste" en anglais, espagnol et français.</p>				

Notes:

- (1) Conformément à l'édition actuelle du Bulletin de terminologie "Noms de Pays", publié par le Secrétariat des Nations Unies.
- (2) Conformément à l'édition actuelle de la "Nomenclature des pays pour les besoins statistiques", publiée par la Division des Statistiques des Nations Unies.
- (3) Conformément à l'édition actuelle du "Codes standard des pays et des zones à usage statistique", publié par la Division des Statistiques des Nations Unies.
- (4) Dans le cas où des codets seront supprimés dans l'ISO 3166-1, ces codets attribués

antérieurement sont réservés conformément aux principes établis pour la mise à jour des codes. Pendant une période transitoire d'au moins cinq ans les codets en question ne doivent pas être réattribués à d'autres noms de pays.